

Pornic et sa région

LE COURRIER DU PAYS DE RETZ
VENDREDI 5 JUIN 2026
actu.fr

16

Mémento

Service abonnement

Tél. 02 40 15 69 69, relation.abonne@actu.fr

Rédaction

JOURNALISTES :

Hervé Pinson : 06 30 23 36 94, herve.pinson@actu.fr
Simon Mauviel : 06 81 00 18 22, simon.mauviel@actu.fr

CORRESPONDANTS LOCAUX DE PRESSE :

Pornic et La Bernerie-en-Retz : Albert Guillemer, 06 24 52 32 86, albert.guillemer@gmail.com
Nathalie Lemerle : nathalie.paysderez@gmail.com
Chauvé : Yves Deniaud, yvesdeniaud44320@gmail.com
La Plaine-sur-Mer et Préfaillies :
Nel Saumont, 06 10 86 43 67, nel.sauumont@wanadoo.fr
Saint-Michel-Chef-Chef : Stéphanie Guiho, 06 67 62 30 69, stephanieguiho@yahoo.fr
Les Moutiers-en-Retz : contacter Hervé Pinson, 06 30 23 36 94, herve.pinson@actu.fr

Publicité

Ophélie Lucand : 06 15 19 29 56, ophelie.lucand@actu.fr
Béatrice Robina : 02 40 15 69 70, beatrice.robina@actu.fr

Exposition à La Bernerie

L'histoire du Petit train côtier entre Paimbœuf et Pornic

Lire en page 51

Bon à savoir

À Pornic, la médiathèque ferme pour mieux rouvrir

Après des mois de travaux, la médiathèque de Pornic rouvrira ses portes le mercredi 15 juillet à 10h. Ce chantier de rénovation énergétique — incluant la toiture, l'isolation et les menuiseries — modernise l'accueil pour offrir un équipement plus économe et confortable. Objectif : proposer un équipement public plus confortable, plus économe en énergie et mieux adapté aux usages actuels. Pour orchestrer ce déménagement, une fermeture totale du service est prévue du 7 juin au 14 juillet inclus. Pas d'inquiétude pour les usagers : la Ville de Pornic précise que tous les prêts et réservations en cours sont automatiquement prolongés jusqu'au 31 juillet.

Premier Village des mobilités à Pornic

Pas facile de se déplacer en zone rurale quand on n'a pas de voiture. Pour lever ce frein à l'emploi, l'association Inseretz organise la première édition de son Village des mobilités, ce vendredi 5 juin, de 9h30 à 16h, dans ses locaux de Pornic (1 rue François Arago). Gratuit et ouvert à tous sur inscription, cet événement interactif permet de découvrir les solutions de transport accessibles sur le territoire. Au programme : ateliers, démonstrations et rencontres avec les acteurs locaux. Un service de navettes gratuites est déployé dans tout le pays de Retz pour acheminer les visiteurs (4 allers-retours prévus). Acteur clé de l'insertion locale, le Pôle Mobilité d'Inseretz propose du conseil personnalisé, mais aussi de la location et de la vente de véhicules (vélos électriques, scooters, voitures) à tarifs solidaires. En 2025, la structure a accompagné 300 personnes et permis 80 locations à tarifs solidaires. Une douzaine de véhicules ont été achetés grâce à un micro-crédit social. Contact : Guillaume Chancelier / 02 40 82 80 37 / mobilite@inseretz.fr.



Cette rubrique publicitaire vous intéresse, contactez-nous au : 02 51 74 00 30

VIDANGE GAUTREAU

- Vidange toutes fosses
- Débouchage d'égouts
- Retraitage de canalisations
- Inspection caméra des réseaux

VIDANGE - CURAGE - DÉBOUCHAGE - ASSAINISSEMENT

Lieudit "La Gare" **SAINT-PÈRE-EN-RETZ**

Tél. 02 40 27 14 34 - contact@gautreau-vidange.fr



La terrasse et le kiosque de la Fleur des Ondes occupent désormais le centre de la place du Môle.

MÔLE. Le bateau bar à huîtres ancre sa terrasse au milieu de la place

Depuis quelques semaines, une nouvelle guinguette trône désormais en maître sur la place du Môle à Pornic. Explications.

PORNIC

Installé depuis 2017 sur le Vieux-Port, la Fleur des Ondes, bateau-bar à huîtres, fait incontestablement partie du paysage pornicais.

Un langoustier de 1956

Ce navire, un langoustier de 1956, racheté en 2017 à Saint-Malo, a nécessité plusieurs mois de rénovation avant de se transformer en un véritable lieu de restauration. Les trois associés, Mélanie, Denis et Christophe, tous originaires de la région, y proposent bien plus que des huîtres et du vin blanc. À la carte : produits de la mer locaux, aiguillettes de

poulet, frites maison... Leur objectif : instaurer une ambiance conviviale et attirer un public familial.

De longues procédures

Sur la nouvelle place piétonnisée et végétalisée, des mange-debout, des parasols, des guirlandes lumineuses et un kiosque occupent désormais le devant de la scène. « Après un long dossier de plus d'un an auprès de la mairie, nous avons reçu une autorisation d'occupation temporaire (AOT) en avril », explique Mélanie, l'une des associées.

En France, tout commerce souhaitant occuper une partie de l'espace public pour son activité

doit en demander l'autorisation en mairie ou en préfecture. De plus, « les Architectes des bâtiments de France ont imposé une modification de notre emplacement, auparavant situé juste à côté du bateau, pour permettre un accès PMR », précise-t-elle. « Tout est en règle de notre côté ».

Des relations dégradées

Cependant, cette installation n'a pas manqué de susciter des mécontentements et des contrariétés parmi certaines enseignes voisines, explique la gérante du bar-restaurant. « Les relations ont toujours été dégradées avec les commerçants de Por-

nic et particulièrement ceux du Vieux-Port. S'ils voulaient être sur la place, ils n'avaient qu'à faire leur dossier ». Des propos qui illustrent une atmosphère tendue entre certains commerçants pornicais à l'approche de la saison estivale.

Un début de saison positif

« Je suis contente du début de saison, nous avons de super retours » conclut la gérante du restaurant.

Alors que l'été approche, La Fleur des Ondes semble décidée à dynamiser la place avec plusieurs animations prévues, notamment des tournois de palets.

« On interdit une petite terrasse, mais on tolère un chalet imposant »

ANTOINE HUBERT, MAIRE DE PORNIC

→ Pourquoi l'installation de la nouvelle terrasse du bar à huîtres Fleur des Ondes pose-t-elle question ?

Antoine Hubert : Quand je suis arrivé, j'ai constaté d'importantes incohérences administratives. Les documents d'urbanisme prévoient une simple « placette » pour des installations estivales sur la place du Môle. Or, dans la réalité, on retrouve un véritable kiosque, une terrasse et un espace de stockage qui occupent environ 50 mètres carrés. Le permis

d'aménager initial et le fonctionnement actuel montrent un décalage évident.

→ Y a-t-il un problème juridique avec cette occupation ?

On a identifié une vraie fragilité juridique. En 2022, la précédente municipalité a lancé un appel à candidatures pour animer la place. Depuis, la mairie a renouvelé l'Autorisation d'occupation temporaire (AOT) sans repasser par une mise en concurrence. La loi permet des exceptions, par exemple quand un restaurateur installe une terrasse juste devant son commerce.

Mais dans notre cas, l'exploit-

tant a dû décaler sa structure. Ce manque de justification réglementaire rend le dossier vulnérable face à d'éventuels recours.

→ Quel rôle a joué l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ?

L'ABF a refusé l'implantation initiale directement devant le bateau du gérant, pour sanctionner le couloir de circulation. Cette décision a forcé le déplacement du kiosque. J'avoue mon incompréhension : on interdit une petite terrasse de proximité pour des raisons patrimoniales, mais on tolère des chalets imposants sur une place historique.

→ Comment comptez-vous résoudre cette situation ?

Mon objectif consiste à remettre de la cohérence architecturale et commerciale. L'exploitant a d'ailleurs bien déposé son permis de construire saisonnier, il respecte ses engagements. J'ai donc sollicité un rendez-vous avec l'ABF pour reprendre l'historique et imaginer une implantation plus harmonieuse. Ensuite, nous devons déposer un permis d'aménager modificatif pour régulariser l'ensemble. Je souhaite rassurer tout le monde et pérenniser l'activité de manière légale et esthétique.

• **Propos recueillis par Hervé PINSON**